

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD266

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« La prise »

les mots :

« L'exercice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.